

# Auxiliaire de Vie Scolaire



## Adieu les Avs, bonjour les AJH !

*Enfin un espoir de professionnalisation pour vous... Petit à petit, vous pourrez suivre une formation et postuler à un nouveau métier d'AJH, accompagnant de jeune handicapé. La réforme lancée en août va prendre du temps, tous les contours ne sont pas encore connus. Cette année scolaire sera donc décisive : restez connectés avec le SE-Unsa !*



## Dix ans déjà depuis la création des AED/AVS !

### Combien êtes-vous ?

Environ 27 900 Avsi, tous statuts confondus (AED contrat public/CUI contrat privé) auxquels s'ajoutent 8000 CUI à la rentrée 2013.

### Quel contrat ?

L'accès au CDI nécessite une modification législative des textes. Cette année, et à titre transitoire, les AED concernés signent un CDD de dix mois.

### Un nouveau métier, oui mais pour qui ?

Pour les Avs/AED au terme de leur contrat de six ans, qui s'engageront dans la VAE, en attendant le nouveau diplôme mis en place à la rentrée 2014.

**Attention : les CUI ne sont pour le moment pas concernés par ces mesures.**

### Quel avenir ?

Une formation sera mise en place à la rentrée 2014 et les nouveaux AJH devraient être en poste à la rentrée 2015. Ils exerceront prioritairement en milieu scolaire. Il leur sera possible d'accompagner l'enfant dans des activités non scolaires.

## Ce qu'en pense le SE-Unsa



Ce n'est qu'une première étape -certes très encourageante- qu'il est nécessaire de poursuivre. Cependant, des zones d'ombre persistent (CUI, financement, quotité de travail, rémunération, employeur, carrière ...). L'Unsa sera attentive aux conditions de mise en œuvre du nouveau métier et continuera à agir pour améliorer le dispositif.

Pour suivre l'actu au jour le jour :

- Abonnez-vous à notre lettre en ligne spéciale Avs :

[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) rubrique «Abonnements/Infolettres catégorielles»

- Consultez notre rubrique AED/AVS sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)